



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, le CONSEIL SYNDICAL s'est réuni, à la commune d'Aragnouet sur convocation régulière adressée à ses membres le 17/09/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Président en exercice, qui a présidé la séance.

8 membres sont exercices et le quorum est fixé à 5 membres présents.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2025
- Présentation bilan saison estivale 2025
- Régime indemnitaire RIFSEEP
- Paiement des heures supplémentaires
- Réhabilitation et nettoyage du sentier en rive droite du lac d'Orédon
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 00

Fin de la séance : 18 H 30

Tableau des conseillers

NOMS		PRESENT	PROCURATION
M. MOUNIQ Jean	Membre titulaire	X	
Mme CASTET Dominique	Membre titulaire	X	
M. SPITERI Philippe	Membre suppléant		
M. DARAN René	Membre titulaire	X	
Mme FORGUE SUPERBIE M. Pierre	Membre titulaire	X	
M. HERQUE Nicolas	Membre suppléant		
M. FOURCADE Dominique	Membre titulaire	X	
M. CASCARRA François	Membre titulaire		
M. DUBAN André	Membre suppléant	X	
M. ESTRADÉ Pierre	Membre titulaire	X	
M. FOURTINE Yannick	Membre titulaire		
Mme VERGNES Marie Pierre	Membre suppléant		

Sept membres titulaires sont présents, le conseil syndical peut donc valablement délibérer.

Déroulement de la séance :

M. ESTRADÉ est nommé secrétaire de séance.

Présentation du bilan de la saison estivale 2025

M. Yannick ARNALY, responsable du fonctionnement du site, présente au conseil syndical le bilan de la saison 2025.



SIVU AURE NEOUVIELLE

Mairie 65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63 Mail : sivu-aure-neouvielle@mairie-aragnouet.com

NATURE	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Stationnement Orédon	+ 65 %	+ 1 %	+ 2 %	+ 94 %
Stationnement Artigusse	+ 13 %	- 4 %	- 6 %	+ 46 %
Navettes	+ 34 %	- 11 %	- 6 %	+ 85 %

La fréquentation a été particulièrement importante sur les mois de juin et de septembre.

Les membres du conseil syndical précisent que pour le parking de l'Artigusse, beaucoup de véhicules étaient stationnés le long de la route, hors parking.

Il est précisé que lors des périodes de forte affluence, le paiement aux horodateurs est difficile en réseau de la surutilisation du réseau de téléphonie mobile. M. ARNALY explique que beaucoup de visiteurs utilisent des applications smartphone qui encombrant le réseau et perturbe fortement le paiement.

Il est constaté une baisse dans l'utilisation de la navette pour les mois de juillet et août.

Bilan financier du SIVU Aure Néouvielle

Situation financière au 29-09-2025 et projection fin d'année 2025						
	Dépense au 23-09-2025	Recette au 29-09-2025	Résultat fonctionnement au 23-09-2025	Projection dépense au 31-12-2025	Projection recette au 31-12-2025	Résultat fonctionnement au 31-12-2025 arrondi
FONCTIONNEMENT	97 549,41 €	284 926,75 €	187 377,34 €	158 199,99 €	302 926,75 €	145 000,00 €
			Résultat investissement au 23-09-2025			Résultat investissement au 31-12-2025 arrondi
INVESTISSEMENT	45 584,40 €	315 531,10 €	269 946,70 €	147 584,40 €	315 531,10 €	167 946,70 €
		Total	457 324,04 €		Total	312 946,70 €

Pour info : A comparer au résultat exercice 2024 consolidé : **346 856,44 €**

Détail projection investissement au 31-12-2025	Déjà dépensé au 29-09-2025	45 584,40 €
	Solde barrières de péage	60 000,00 €
	Passerelle lac d'orédon	20 000,00 €
	Sentier lac d'orédon	22 000,00 €
	Total	147 584,40 €

DL/91-09-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 16/04/25

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



SIVU AURE NEOUVIELLE

Mairie 65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63 Mail : sivu-aure-neouvienne@mairie-aragnouet.com

DL/92-09-25 Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Monsieur Le Président expose au conseil syndical que certains agents ont été amenés à réaliser des heures supplémentaires.

Aussi, afin de pouvoir rémunérer ces heures, il convient que le conseil syndical délibère sur la mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise en place de l'IHTS.

DL/93-09-25 Réalisation de travaux du sentier rive droite du lac d'Orédon

Monsieur Le Président indique qu'il convient de réaliser des travaux de réhabilitation et de nettoyage du sentier rive droit du lac d'Orédon longeant la RD 929.

Pour ce faire, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EXTREM qui propose cette prestation pour un montant de 21 720 € HT.

Monsieur Le Président précise au conseil syndical qu'une déclaration préalable a été adressée pour instruction à la DDT et a obtenu un avis favorable.

La réalisation de ces travaux est adoptée à l'unanimité et le conseil syndical sollicite de l'Etat une aide financière la plus élevée possible.

M. DARAN demande s'il ne serait pas plus opportun d'installer un câble plutôt qu'une corde, car les cordes installées sur ce type d'ouvrage sont souvent dérobées.

Après discussion, il est décidé de solliciter de l'entreprise EXTREM un devis avec câble.

Le 9 octobre 2025, l'entreprise a adressé un devis avec version câble galvanisé

Information sur la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur Le Président expose au conseil syndical que depuis de nombreuses années, une prime est versée aux agents à la fin de l'exploitation du site.

Aujourd'hui, la trésorerie demande la mise en place du régime indemnitaire afin de pouvoir verser cette prime.

Cependant, cette mise en place nécessite au préalable l'accord du Comité Social Technique du Centre de Gestion.

Aussi, Monsieur Le Président informe les membres qu'un dossier a été déposé pour qu'il soit examiné lors de la prochaine réunion du CST.

Monsieur Le Président souligne que ce régime indemnitaire ne peut être attribué qu'à des agents de droit public titulaires ou contractuels relevant de la fonction publique territoriale.

En conséquence, une nouvelle modalité de versement de cette prime devra être étudiée pour M. ARNALY qui est salarié de la SEML Aragnouet Piau Engaly, relevant du droit privé et mis à disposition du SIVU Aure Néouvienne.

LE PRESIDENT
Jean MOUNIQ

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Pierre ESTRADÉ

